



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 septembre 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-682

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 22 ET 29 AOÛT 2018 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 28 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires tenues les 22 et 29 août 2018 ainsi que de la séance spéciale tenue le 28 août 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2018-683

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUE RICHELIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Richelieu, dossier RS-18-218, comme illustré au plan numéro CRO-18-414 du 13 juillet 2018.

Installer des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Richelieu	Est	À partir de la rue Binet, sur une distance de 25 m vers le nord	En tout temps
Richelieu	Est	À partir de la rue Binet, sur une distance de 15 m vers le sud	En tout temps
Richelieu	Ouest	À partir de la rue Binet, sur une distance de 25 m vers le nord	En tout temps
Richelieu	Ouest	À partir de la rue Binet, sur une distance de 15 m vers le sud	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-414 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-684

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE LAROUCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP –
JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Larouche, dossier RS-18-189, comme illustré au plan numéro CRO-18-446 du 3 août 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Larouche	Sud	De la rue Doré à l'extrémité ouest	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-446 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-685

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DU
PATRIMOINE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue du Patrimoine, dossier RS-18-273, comme illustré au plan numéro CRO-18-464 du 17 août 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Patrimoine	Nord	Entre la Promenade Wychwood et l'avenue Frank-Robinson	2 h De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-464 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-686

SOUSSION 2018 SP 138 - DÉNEIGEMENT DU CENTRE SPORTIF, DU CÉGEP ET DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6005608 Canada inc., 254, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 3Z8, pour le déneigement du Centre sportif, du Cégep et du Centre de la petite enfance pour un montant total approximatif pour trois saisons de 410 469,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 juillet 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois saisons avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une saison.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2019 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71334-531-17783	8 965,34 \$	Centre sportif - Édifice - Entretien des terrains
02-19400-531-17784	14 997,60 \$	Recouvrables de tiers – Administration – Entretien des terrains
04-13493	1 190,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 211,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-687

SOUSSION 2018 SP 141 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION POUR LA SALLE JEAN-DESPRÉZ - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Solotech, 5200, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1V 1G3, pour la fourniture d'équipement de sonorisation (console de son et système de son) pour la salle Jean-Després pour un montant total de 142 554,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 juillet 2018, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour chacune des sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72111-692-05339	85 000,00 \$	Entente ministère de la Culture et des Communications - Équipements culturels – Équipement non capitalisable
02-72111-692-06533	40 085,74 \$	Entente ministère de la Culture et des Communications - Équipements culturels – Équipement non capitalisable
18-15010-003-17782	5 085,74 \$	Programme de remplacement des équipements scénographiques - Ajout 2016
04-13493	6 199,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 183,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-688

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 29 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 29 ainsi que la liste des embauches numéro 33 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	56 364,45 \$	20 au 24 août 2018
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	540 605,42 \$	20 au 24 août 2018
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	8 652,88 \$	20 au 24 août 2018
Liste des embauches numéro 33	Embauche du personnel temporaire	492 717,65 \$	12 au 18 août 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-689

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-33 POUR UN MONTANT TOTAL DE 346 128,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 AOÛT 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-33 d'un montant de 346 128,16 \$ pour la période du 16 au 22 août 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-690*

PROGRAMME 2018 - SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES - SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action 2018 de la Politique du patrimoine, un montant de 30 000 \$ fut alloué pour le programme 2018 de Soutien au traitement des archives, dont 15 000 \$ proviennent de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a été mandatée par le Service des arts, de la culture et des lettres pour piloter ce projet et qu'elle a sollicité neuf organismes de Gatineau provenant du domaine du patrimoine et pouvant être éligibles au programme de soutien;

CONSIDÉRANT QUE deux organismes de Gatineau ont soumis deux demandes d'aide financière dans le cadre du programme 2018 de Soutien au traitement des archives, soient l'Association du patrimoine d'Aylmer et le Centre régional d'archives de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'évaluation, constitué de deux archivistes et de la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, s'est rencontré le 9 août 2018 afin d'analyser les deux demandes reçues;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'évaluation recommande à la Ville de Gatineau d'octroyer une aide financière à deux organismes selon les montants apparaissant ci-dessous :

Association du patrimoine d'Aylmer	11 049 \$
Centre régional d'archives de l'Outaouais	18 174 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du comité ayant procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière, recommande au conseil d'accepter la répartition du montant total de 29 223 \$ à être octroyé aux organismes dans le cadre du programme 2018 de Soutien au traitement des archives, à savoir :

Association du patrimoine d'Aylmer	11 049 \$
Centre régional d'archives de l'Outaouais	18 174 \$

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques au montant apparaissant pour chacun des deux organismes ci-haut mentionnés, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe.

La chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les deux organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72410-972	29 223 \$	Patrimoine - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-691

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CLAUDIA GIRARD À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION ET RÉCLAMATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire au poste de conseiller en ressources humaines, Administration et réclamation (poste numéro SRH-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) au Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur, et ce, pour la durée prévue de l'absence de la titulaire, soit du 31 juillet 2018 au 18 mai 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Claudia Girard à titre de conseillère en ressources humaines, Administration et réclamation (poste numéro SRH-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef de section, Santé et sécurité.

Le salaire de madame Claudia Girard est établi à la classe 3, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Claudia Girard sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article B et de l'article I. Elle bénéficiera du statut temporaire long terme dès son entrée en fonction ainsi que de trois semaines de vacances par année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2018.

Adoptée

MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif